

Guide de
prévention

FORTES PLUIES ET INONDATIONS

Guide pratique pour comprendre les risques,
poser les bons gestes et mieux préparer votre
propriété aux épisodes de fortes pluies



Saint-Constant

Ville de Saint-Constant
Guide de prévention – Édition 2026

Les épisodes de fortes pluies sont de plus en plus fréquents. Afin d'aider les citoyens à mieux protéger leur résidence, la Ville de Saint-Constant a préparé ce guide pratique.

Vous y trouverez des conseils simples, des explications sur les principaux équipements de protection ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour réduire les risques d'infiltration d'eau et de refoulement d'égout.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR UN RÉSEAU PLUS RÉSILIENT

Depuis 2015, le *Plan directeur de reconstruction des rues et des infrastructures* a été mis en place :

- Plus de 55 rues ont été reconstruites.
- Les reconstructions ont débuté par les plus vieilles rues de la ville, car les réseaux d'aqueduc et d'égout étaient à refaire selon un plan de priorisation.
- Dans chacune des reconstructions, les réseaux municipaux sont modernisés afin d'améliorer leur performance.

Les fortes pluies d'août 2024 ont amené la Ville à faire une mise à jour de son *Plan directeur de reconstruction des rues et des infrastructures* et par la même occasion, à revoir la priorisation de plusieurs interventions. Cette mise à jour, déposée en mars 2026, identifie les principales actions à réaliser afin d'améliorer la résilience du réseau.

PRINCIPALES INTERVENTIONS PRÉVUES

- Construction de 17 nouveaux bassins de rétention.
- Construction de 4 nouveaux postes de pompage sanitaire.
- Campagne de débranchement des raccordements pluviaux non conformes.
- Campagne de débranchement des gouttières.
- Amélioration du fossé des Prémontrés.

La reconstruction graduelle des rues et des conduites sera effectuée en suivant la mise à jour du *Plan directeur* de mars 2026.

Visitez la section Grands projets du saint-constant.ca pour plus de détails.

LA RÉSILIENCE ET L'ADAPTATION : QU'EST-CE QUE C'EST?

La résilience urbaine fait référence à la capacité d'une communauté à résister, à modifier ses façons de faire et à se développer tout en tenant compte des défis écologiques, sociaux et économiques à long terme. Pour y arriver, il est essentiel :

- D'adopter de nouvelles pratiques pour mieux vivre cette réalité, tout en minimisant les impacts;
- D'accepter que lors de fortes pluies, l'eau puisse s'accumuler temporairement, tout en contrôlant où cette eau s'accumule.



Une forte pluie est un événement météorologique intense qui peut faire tomber en quelques heures l'équivalent de plusieurs semaines de précipitations.



QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION?

Si votre résidence est touchée par une inondation, gardez en tête ces quatre étapes essentielles afin de faciliter le traitement de votre réclamation et de limiter les conséquences du sinistre.



**Contacter rapidement
son assureur**



**Photographier
les dommages**



**Conserver
les reçus**



**Limiter les
dommages**

GUIDE PRATIQUE POUR MIEUX PROTÉGER VOTRE RÉSIDENCE

Les épisodes de fortes pluies sont de plus en plus fréquents et peuvent entraîner des infiltrations d'eau et des refoulements d'égout.

Chaque propriétaire peut poser des gestes simples et entretenir certains équipements afin de réduire les risques d'infiltration d'eau et de protéger sa résidence.

Les pages suivantes présentent les principaux équipements, les gestes préventifs et les bonnes pratiques à adopter pour mieux protéger votre résidence.

MESURES OBLIGATOIRES VS FORTEMENT RECOMMANDÉES

Mesures obligatoires déjà en vigueur

1. Clapet anti-retour
2. Pompe de puisard
3. Gouttières
4. Drain de fondation



Autres mesures fortement recommandées

5. Fissures
6. Pente du terrain
7. Jardin de pluie
8. Margelles
9. Barrière anti-inondation

DÈS LE 1^{ER} OCTOBRE 2026

**NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE
POUR PROTÉGER SON HABITATION
DES INONDATIONS**

Bâtir l'avenir

Québec

Depuis le 1er octobre 2026, le gouvernement du Québec offrira une aide financière aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux pour mieux protéger leur résidence contre les inondations.

Découvrez les principales subventions offertes ci-dessous.

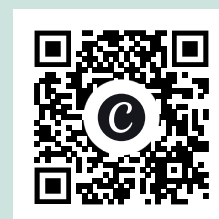
Pompe de puisard avec batterie
(essentiel en cas de panne électrique)
1 000 \$

Clapet anti-refoulement
700 \$

Barrière anti-inondation
800 \$

Diagnostic professionnel
1 000 \$

Travaux d'adaptation
Jusqu'à 35 000 \$





Le clapet anti-retour (aussi appelé clapet de retenu ou anti-refoulement) s'installe sur la conduite d'évacuation des appareils de plomberie situés au sous-sol, comme la toilette, le lavabo, la douche, la laveuse ou le drain de plancher.

Il empêche les eaux usées de refouler dans votre résidence lorsque le réseau sanitaire est surchargé. Il doit demeurer facilement accessible afin de pouvoir être entretenu.

LE SAVIEZ-VOUS?

Pendant un épisode de pluie intense, évitez l'utilisation de tous les appareils reliés à la plomberie (douche, toilette, laveuse et lave-vaisselle) afin de limiter le risque de refoulement.



IMPORTANT! Un clapet peut ne pas offrir une protection adéquate s'il est :

- installé au mauvais endroit;
- usé ou endommagé;
- obstrué par des débris;
- inaccessible, par exemple lorsqu'un plancher a été installé au-dessus.

N'OUBLIEZ PAS L'ENTRETIEN!

Il est recommandé de vérifier le fonctionnement du clapet au moins deux fois par année, idéalement au printemps et à l'automne, ainsi qu'après un épisode de fortes pluies.

Pour l'installation, l'inspection ou l'entretien, faites appel à un entrepreneur en plomberie qualifié. Il pourra également vérifier si votre installation est conforme et vous conseiller sur les meilleures solutions pour protéger votre résidence.

LE SAVIEZ-VOUS?

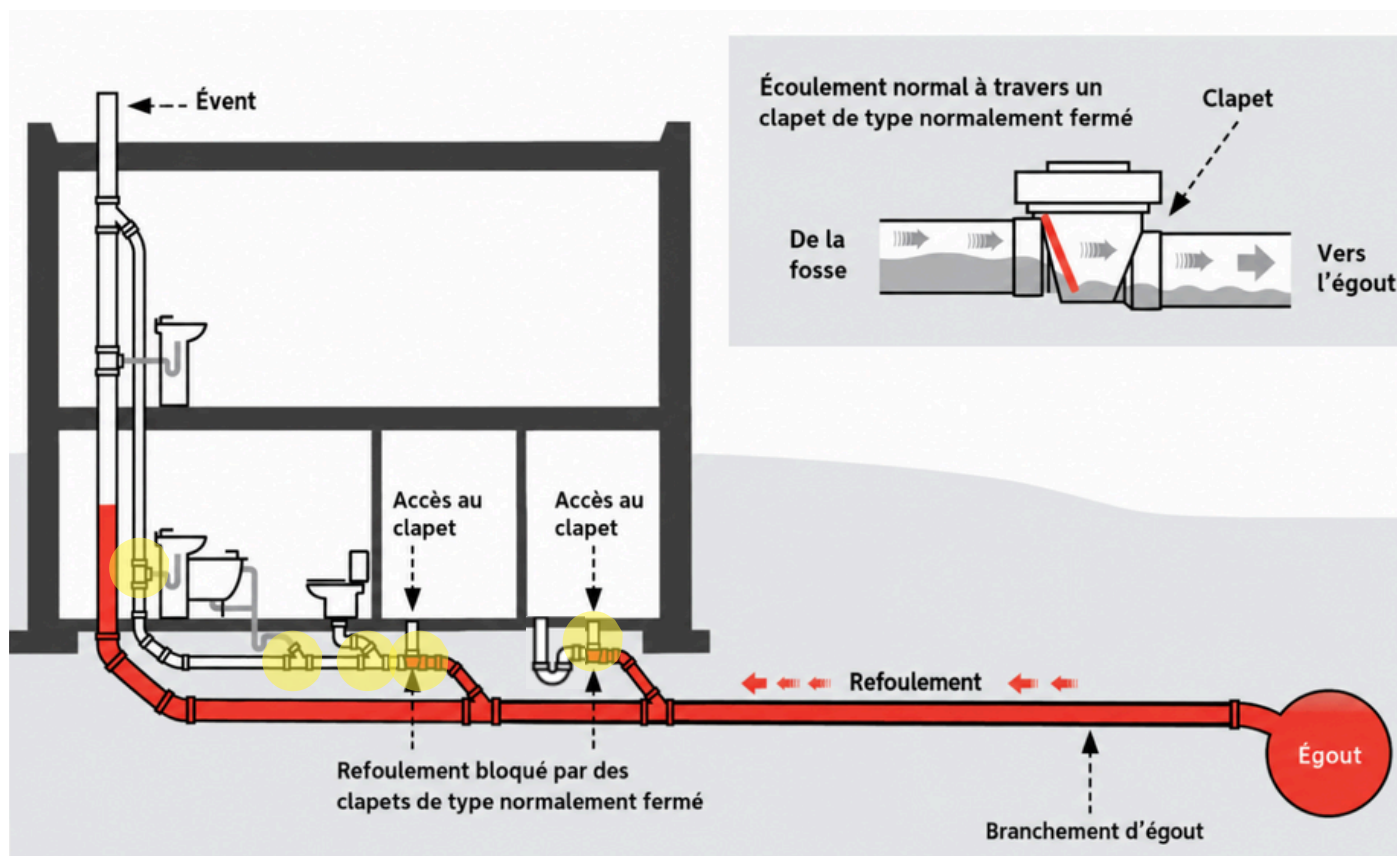


Une seule maison dont le drain de fondation (drain français/*sump pump*) est raccordé au réseau d'égout sanitaire rejette autant d'eau que **70 maisons** dont le drain de fondation n'est pas raccordé au réseau d'égout sanitaire.

C'est pourquoi le débranchement des raccordements non conformes est si important pour **réduire les risques de refoulement**.



700 logements dans un immeuble multirésidentiel produisent environ la même quantité d'eaux usées que **10 maisons** dont le drain de fondation est raccordé à l'égout sanitaire.





L'eau de pluie provenant du terrain et du drain de fondation peut s'accumuler autour de votre résidence. Une fosse de retenue munie d'une pompe de puisard permet d'évacuer cette eau vers l'extérieur de la maison et de réduire les risques d'inondation.

La pompe de puisard ne doit pas être raccordée au réseau d'égout sanitaire. Il est recommandé que votre rejet extérieur soit rigide muni d'une protection contre le gel.

Un clapet anti-refoulement complète la protection en empêchant les eaux du réseau pluvial de refouler dans votre sous-sol.



À SAVOIR

Comme les fortes pluies peuvent causer des pannes de courant, il est recommandé de vous procurer une pompe à batterie complémentaire à votre pompe principale et de la raccorder à une batterie marine.

Une batterie marine ou une génératrice permet à la pompe de continuer à fonctionner lors d'une panne de courant.

IMPORTANT

Les propriétaires doivent retirer les raccordements non conformes des pompes à puisard (*sump pump*) et des gouttières reliés au réseau d'égout sanitaire.

Ces travaux éliminent les « branchements inversés ou croisés » où les eaux pluviales se jettent dans les égouts sanitaires, ce qui surcharge le système et cause des refoulements.



Les gouttières recueillent l'eau de pluie provenant du toit et la redirige loin des fondations pour protéger votre résidence contre les infiltrations d'eau.

Elles ne doivent jamais être raccordées au réseau d'égout sanitaire.

L'eau devrait plutôt être rejetée sur votre terrain, à au moins 1,5 mètres des fondations.



Le drain de fondation recueille l'eau qui s'accumule autour des fondations et la dirige vers le puisard ou le réseau d'égout pluvial.

Lorsqu'il fonctionne correctement, il réduit la pression de l'eau contre les fondations et contribue à prévenir les infiltrations d'eau au sous-sol.



À RETENIR

Il ne doit pas être raccordé au réseau sanitaire.

À surveiller

Tout type de fissures dans la fondation mérite une attention particulière et devrait être évalué par un professionnel.

**BON RÉFLEXE**

Inspectez vos fondations au moins une fois par année, particulièrement après le dégel ou un épisode de fortes pluies.

Pour éviter que l'eau se draine vers les fondations et augmente les risques d'infiltration, le terrain autour de votre résidence devrait naturellement éloigner l'eau grâce à une **pente positive**.

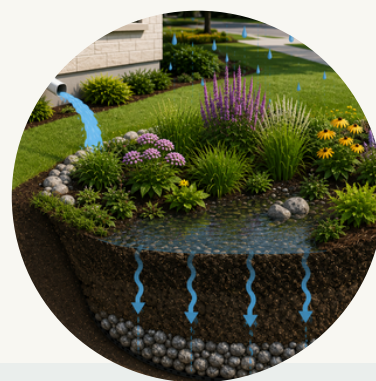
**À surveiller**

- Dépressions ou affaissements du terrain près des fondations.
- Eau qui demeure près des fondations après une pluie.
- Érosion causée par le ruissellement.

SUIVRE LES INDICATIONS DU CODE CIVIL PROVINCIAL

LES JARDINS DE PLUIE

Un jardin de pluie ainsi que la présence d'arbres et d'arbustes permettent de capter temporairement l'eau de pluie et de favoriser son infiltration/absorption naturelle dans le sol.



FONCTIONNEMENT



L'eau de pluie tombe sur le terrain



Le jardin de pluie capte et retient l'eau



L'eau s'infiltre naturellement dans le sol



Moins d'eau se rend aux égouts ou aux fondations

MARGELLES (FENÊTRES DE SOUS-SOL)

Les margelles empêchent l'eau de surface d'entrer par les fenêtres du sous-sol. Elles doivent demeurer propres et suffisamment hautes pour être efficaces.

L'installation devrait être faite par un professionnel.

Entretien recommandé

- ✓ Retirer les feuilles, le gazon et les débris accumulés.
- ✓ Vérifier l'état des joints autour de la fenêtre.
- ✓ S'assurer que l'eau peut s'écouler librement au fond de la margelle.



Le sol au fond de la margelle doit être au moins 20 cm plus bas que le dessous du cadre de la fenêtre.

Pour les fenêtres sans margelle, un dégagement de 6 pouces du sol est un minimum à respecter.



Les barrières anti-inondation amovibles constituent une solution efficace pour limiter l'entrée d'eau par les portes, notamment les portes de garage.

Faciles à installer avant un épisode de fortes pluies, elles peuvent réduire les risques de dommages lorsque votre résidence est située dans un secteur plus vulnérable.



Chaque geste compte pour réduire les risques de refoulement et d'infiltration!

- ☒ **Vérifiez votre clapet anti-retour**
- ☒ **Vérifiez votre pompe de puisard**
- ☒ **Débranchez tout raccordement non conforme au réseau sanitaire**
- ☒ **Éloignez l'eau des fondations**
- ☒ **Inspectez et entretenez vos installations**



Saint-Constant

saint-constant.ca

450 638-2010



[villedesaintconstant](https://www.facebook.com/villedesaintconstant)